



Deuxième renouvellement du titre de séjour

Par **ketata**, le **31/01/2019** à **15:13**

Bonjour,

Je suis entré en France Novembre 2017 avec un visa travailleur long séjour après avoir décroché un contrat CDI (Poste Ingénieur informatique) mon employeur qui a m'a fait venir en France et qui a fait toute la procédure d'intégration a mis fin a ma période d'essai après un mois.

j'ai trouvé un nouveau employeur avec un contrat CDI pour le même poste et maintenant je suis avec cet employeur du Décembre 2017 jusqu'a aujourd'hui pour mon premier renouvellement du titre de séjour la préfecture de Antony a passé par la Directe pour une nouvelle autorisation de travail, plusieurs document m'ont été demandé que j'ai demandé a mon employeur.

je viens d'obtenir une carte de séjour temporaire de validité un an (après l'acceptation de la Directe)et maintenant je viens de trouver une nouvelle opportunité avec une rémunération très importante

je voudrais savoir si ça posera un problème lors de mon prochain renouvellement de carte de séjour.

Merci pour votre réponse.

Cordialement,

Par **chris_idv**, le **28/03/2019** à **09:01**

Bonjour,

Le renouvellement de votre titre de séjour (à l'identique) nécessite que vous ayez un emploi

permettant de subvenir financièrement à vos besoins en France au moment du dépôt de votre demande, et surtout lors de l'examen de votre dossier par les services de la préfecture.

Cordialement,